

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE (LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN (*arrivée à 19 heures 45*), Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGIGNARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Jennifer GODIN

DCM n°091/2023 Communauté de Communes du Pays d'Ancenis - transfert de la compétence « création et gestion du réseau de lecture publique » - avenant au procès-verbal arrêtant les conditions de transfert - signature

Adoptée à l'unanimité

DCM n°092/2023 Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis concernant les exercices 2017 et suivants établi par la Chambre régionale des comptes - présentation - débat

Adoptée à l'unanimité

DCM n°093/2023 Budget 2023 de la commune - décision modificative numéro 001/2023

Adoptée à l'unanimité

DCM n°094/2023 Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'antenne locale de l'association Les Restaurants du Cœur - convention pour l'année 2023 - signature

Adoptée à l'unanimité

DCM n°095/2023 Salle Charles-Henri de COSSÉ BRISSAC - coût de fonctionnement pour l'année 2023 - convention de répartition des charges entre les communes - signature

Adoptée à l'unanimité

- DCM n°096/2023** Groupement d'Intérêt Cynégétique de Freigné - remboursement d'achat de fournitures
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°097/2023** Commerce Au Coin de l'Épicerie - remboursement de frais bancaires
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°098/2023** Subventions aux associations pour l'année 2023 - complément
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°099/2023** Ravalement et nettoyage des façades dégradées dans les centres-bourgs -subventions communales en faveur des particuliers et des professionnels
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°100/2023** Personnel communal - ouverture d'un poste non permanent pour la création d'un circuit de randonnée vallonnais
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°101/2023** Plan d'adressage communal - fourniture et pose de panneaux de signalisation permanente et fourniture de numéros de voirie - marché public de fournitures - attribution
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°102/2023** Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales - convention d'ingénierie préalable - signature
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°103/2023** Restauration scolaire - modification des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 pour les enfants domiciliés hors commune
Adoptée à la majorité par vingt-quatre votes pour dont un pouvoir et une abstention (Monsieur BÉZIE)
- DCM n°104/2023** Associations à caractère périscolaire et extrascolaire - subventions pour l'année 2023 - avenant 1 aux conventions d'objectifs 2022-2026
Adoptée à la majorité par vingt-quatre votes pour dont un pouvoir et une abstention (Monsieur BÉZIE)
- DCM n°105/2023** Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2022/2023
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°106/2023** Convention de forfait communal aux écoles primaires privées sous contrat d'association - avenant 3 - autorisation de signature
Adoptée à la majorité par vingt-quatre votes pour et une abstention (Madame NYS)
- DCM n°107/2023** Esti'Vallons 2023 - programmation - signature des contrats de cession
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°1082023** Éclairage public - Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) - approbation
Adoptée à l'unanimité

- DCM n°109/2023** Orientation d'Aménagement et de Programmation secteur Les Huguenots - projets déposés dans le cadre de l'appel à projets - choix
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°110/2023** Orientation d'Aménagement et de Programmation secteur Les Chardonnerets - raccordement sur le réseau électrique - participation communale
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°111/2023** Rue Saint Maurice - projet de déclassement de la parcelle de terre cadastrée section H numéro 1627
Adoptée à l'unanimité
- DCM n°112/2023** Requalification de la rue des Riantières - cession de la parcelle de terre cadastrée section AD numéro 165 à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Adoptée à l'unanimité

Conformément à la nouvelle réglementation, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, il n'est plus rédigé de compte rendu des séances du conseil municipal. Seule la liste des délibérations étudiées en séance est affichée. Les délibérations seront publiées dans leur intégralité sur le site internet de la commune.